

Meyreuil, le 15 juin 2015

Polyclinique des Alpes du Sud : plus de convention avec la Mutualité Française

La Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur confirme l'information donnée par son représentant dans les Hautes-Alpes, M. Denis PHILIPPE, au micro de DICI Radio : La Polyclinique des Alpes du sud n'est plus conventionnée avec la Mutualité Française.

La Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur a signé un accord cadre avec la polyclinique des Alpes du Sud à effet au 1^{er} juillet 2012. Cet accord portait sur le tarif de la chambre particulière à 59 € pour une période de 2 ans avec tacite reconduction. La Mutualité déplore de ne pas avoir pu renouveler ce conventionnement. La volonté de cet établissement de porter son prix à 67 €, soit une augmentation de plus de 13%, n'étant pas acceptable.

La Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur constate que malgré plusieurs rencontres avec les responsables de la polyclinique, les négociations qui prennent en compte l'intérêt des patients comme de l'établissement, n'ont pas pu aboutir.

De ce fait, en concertation avec les mutuelles qu'elle représente, il a été décidé d'informer les adhérents mutualistes haut-alpins de l'absence de convention avec la polyclinique des Alpes du Sud, de l'arrêt du tiers payant sur la chambre particulière ainsi que de l'augmentation conséquente de leur reste à charge.

Contact presse :

Hélène Asensi, Responsable communication Mutualité Française Paca

Tél. : 04 13 10 80 63 ou helene.asensi@pacamutualite.fr

Claudine Quero, chargée de mission Mutualité Française Paca, délégation des Hautes-Alpes,

Tél : 04 92 52 19 91 ou claudine.quero@pacamutualite.fr